

## **CONSULTATIONS C.I.B.V. Entretien conseil dans un cabinet d'Avocat**

Le Centre d'Information du Barreau de Versailles  
vous met en contact avec un avocat dans le domaine qui vous concerne

L'avocat vous reçoit dans son cabinet

**Renseignements et demande en ligne**  
**[www.barreaudevsaillles.com](http://www.barreaudevsaillles.com)**

Ou à défaut demande par courrier en complétant le formulaire imprimable sur le site

**Frais de 40€ pour les particuliers**

Ordre des avocats  
Service C.I.B.V. - Accueil  
3 place André Mignot – B.P. 30568  
78005 VERSAILLES cedex

[accueil@avocats-versailles.com](mailto:accueil@avocats-versailles.com)  
tel : 01 30 83 26 26